



21 jours d itt suite à passage à tabac que faire

Par **Be drevet**, le **18/07/2017** à **15:58**

Bonjour

Lors d un anniversaire en famille mon mari a été passer à tabac par des proches dont 2 identifiés.

Résultats 21 jours d ITT en arret initial avec fracture du nez (opération demain) et fracture du pouce avec arrachement osseux (3 sem de plâtres avant radio de contrôle).

Comme il s agit du beau frère de la sœur de mon mari et d un de leurs amis la famille commence à faire pression sur nous pour qu on retire notre plainte en disant que c est mon homme qui a commencé.

Notre question est donc la suivante : est il vrai que nous pourrions risquer de la prison avec sursis et une amende alors que seul mon mari est amoché? Nous ne savons plus quoi faire. Merci de votre aide.

Par **Visiteur**, le **19/07/2017** à **10:22**

Bonjour,

cool les anniv' dans la famille !! Même si c'est votre mari qui a "cherché" et qu'il y ait légitime défense de la part de ses agresseurs, la riposte doit être proportionnée ! Après, si tous les témoignages concordent et vont à l'encontre du votre...? Mais à plusieurs contre un, ce n'est pas très proportionné... vu comme ça. Ce sera à mon sens votre parole contre la leur.

Par **chatoon**, le **06/08/2017** à **18:33**

Bonjour,

Il n'est pas question d'une parole contre une autre, puisqu'il y a des témoins. Il y a toujours un risque d'être condamné en justice, à tort ou à raison. Mais comme l'a dit grenouille, vu les blessures et le nombre de personnes ayant tabassé votre mari, il y a de sérieuses chances que ces deux adversaires soient condamnés. Quant à votre mari à priori il risque seulement 750 € d'amende pour violence légère, à la condition que le juge retienne qu'il a élevé la voix ou qu'il y ait une atteinte physique de sa part qui aurait provoqué ses deux adversaires.

Par **Visiteur**, le **07/08/2017** à **07:54**

Le problème est que les témoins sont visiblement du côté des agresseurs ? non ? ou ai-je mal lu ?

Par **MAROT CLEMENT**, le **08/08/2017** à **12:51**

pas d'anniversaire l'an prochain !!